



## LETTRE DE CONSULTATION PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Marché passé selon une procédure adaptée (> 5 000 € HT et < à 25 000 € HT)  
en application de l'article L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique

**MAITRE D'OUVRAGE CCI VAL-DE-MARNE**

**8 PLACE SALVADOR ALLENDE**

**94000 CRETEIL**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France engage une consultation, conformément à l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP), en vue de la passation d'un marché passé selon une procédure adaptée pour les prestations désignées ci-après :

### **REALISATION DE L'ATELIER MUTUALISER SES RESSOURCES**

**Contact** : Ilaria Della Valle Cassez

**Courriel** : [idellavallecassez@cci-paris-idf.fr](mailto:idellavallecassez@cci-paris-idf.fr)

**Tél.** : 07 61 68 86 74

#### **1/ PRESENTATION DE LA CCI PARIS ILE-DE-FRANCE ET DES CCID**

La CCI Paris Ile-de-France représente et fait entendre la voix des 670 000 entreprises d'Ile-de-France. A ce titre, elle est l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics. Elle rend des avis et prend position en vue de nourrir les politiques publiques sur toutes les questions relatives au développement économique. Par ses expertises, sa connaissance des réalités entrepreneuriales et son ancrage territorial, la CCI Paris Ile-de-France accompagne au quotidien les chefs d'entreprise dans leurs projets au travers des huit CCI territoriales et départementales d'Ile-de-France (voir annexe carte d'implantation). Tout au long de la vie des entreprises, les huit CCI Territoriales (T)/Départementales (D) au travers de ses équipes apportent un appui :

- Aux porteurs de projet pour concrétiser leurs idées et acquérir les compétences indispensables au métier de chef d'entreprise.
- Aux entreprises pour permettre leur développement avec le financement, la digitalisation, les réseaux, ....
- Aux collectivités dans le développement économique

Chaque CCI (D/T) a la responsabilité de l'offre proposée aux entreprises sur une thématique (Domaine d'activité stratégique – DAS) qu'elle développe en cohérence avec le Contrat d'Objectifs et de Performance signé entre l'Etat, la CCIR et CCI France.

#### **CONTEXTE**



Le **PARCOURS BOOST PME PERFORMANCE DURABLE** a pour objectif d'accompagner une promotion de 15 à 20 entreprises afin de leurs apporter des réponses concrètes pour réduire leur impact environnemental et augmenter leur performance durable. Au travers d'ateliers animés avec des experts, de rencontres avec des mentors, de visites inspirantes, les entreprises pourront intégrer un mode de production circulaire et développer une nouvelle chaîne de valeur.

Ce programme a pour partenaire l'ADEME, AIR France/SODESI, la DRIEETS, le territoire PARIS EST MARNE ET BOIS et GRAND PARIS SUD EST AVENIR.

### **OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation vise à sélectionner un prestataire reconnu pour son expertise dans " **Mutualiser ses ressources** ". Voir en PJ le calendrier prévisionnel.

Pour rappel, les entreprises bénéficiaires de ce parcours ont été sélectionnées par la CCI Val-de-Marne, selon certains critères :

- Motivation à intégrer une démarche de performance durable associant l'environnemental et le sociétal
- Tous secteurs d'activités représentés industries, services, secteur de l'ESS
- Installées dans le Val-de-Marne

Il concerne au maximum 20 entreprises implantées en Val-de-Marne.

<p>Nature des fournitures ou des prestations à réaliser</p>	<p><b>Animation d'un atelier sur « Mutualiser ses ressources » en s'appuyant sur une méthode participative et/ou collaborative. Le prestataire devra au préalable en fonction des informations transmises par la CCI Val-de-Marne personnaliser son intervention en fonction des secteurs d'activités et des niveaux de maturité de développement durable.</b></p> <p><b>L'objectif de l'atelier est de sensibiliser les participants aux avantages de la mutualisation des ressources et de leur fournir des stratégies pratiques pour mettre en place des initiatives de partage de ressources au sein de leur organisation ou entre plusieurs organisations. Cela inclut la compréhension des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux de la mutualisation, ainsi que la mise en œuvre de pratiques collaboratives pour optimiser l'utilisation des ressources disponibles.</b></p>
<p>Quantité</p>	<p>1 atelier collectif de 3H30</p>
<p>Nombre de prestataires retenus</p>	<p>Maximum 1 prestataire</p>

Nombre de volume par prestataire	1 atelier de 3H30
Montant maximum du marché	1500 TTC euros
Livrables attendus	Support de l'atelier
Démarrage des prestations	Le 1 <sup>er</sup> avril 2025 de 13h30 – 17h

### **LIVRABLES ET DELAI DE REALISATION**

Les livrables seront à la propriété de la CCI Val-de-Marne et de l'entreprise bénéficiaire du programme.

### **LOCALISATION & MOYENS TECHNIQUE**

La mission est située sur le Val-de-Marne, les ateliers se feront dans les locaux de la CCI Val-de-Marne.

### **CRITERES DE SELECTION**

Capacité à accompagner les entreprises pour mettre en place des indicateurs de performance durable.

Les prestataires seront examinés selon les critères suivants par ordre de priorité :

- ✓ Priorité 1 : Maitrise des stratégies pratiques pour mettre en place des initiatives de partage de ressources
- ✓ Priorité 2 : Référence d'intervention auprès d'entreprises
- ✓ Priorité 3 : Le Prix

A l'issue de la consultation, un prestataire sera retenu. La CCI Val-de-Marne s'engage à apporter une réponse à l'ensemble des candidatures non retenues.

### **DATE ET LIMITE DE REPONSE**

Les candidatures seront adressées **au plus tard le 3 janvier 2025 à 12h00**. La candidature sera accompagnée des documents suivants au format pdf et word :

- Du dossier de candidature rempli (cf Annexe1)
- D'un devis détaillé sur la base d'un atelier

par mail à l'adresse suivante : [idelvallecassez@cci-paris-idf.fr](mailto:idelvallecassez@cci-paris-idf.fr)

Toute candidature / offre reçue postérieurement à cette date sera rejetée.

### **MODALITES DE REPONSE**

Les prestataires doivent remettre une proposition reprenant les points suivants :

1. Le dossier de candidature Annexe 1,

2. Un devis
- 3 Transmettre les attestations et documents à remettre en application de l'article R. 2143-7 du CCP (certificats fiscaux et sociaux à jour).
- 4 La présente lettre de consultation signée avec cachet de l'entreprise.

**Renseignements d'ordre technique ou administratif relatifs à la consultation :**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre technique ou administratif relatifs à la consultation, vous pouvez nous faire parvenir jusqu'au **2 janvier 2025** une demande par courriel à l'adresse suivante : [idellavallecassez@cci-paris-idf.fr](mailto:idellavallecassez@cci-paris-idf.fr)

**CONDITIONS FINANCIERES**

Les candidats devront indiquer dans leur dossier de candidature le coût forfaitaire incluant l'investissement hors réalisation induits par la mission (HT et TTC).

**NEGOCIATION**

La CCI Val-de-Marne classera les offres initiales au regard des critères annoncés ci-dessus et procédera à une négociation, en vue d'aboutir à un classement définitif des offres négociées. Toutefois, en vertu de l'article R. 2123-5 du CCP, la CCI Val-de-Marne réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. La CCI Val-de-Marne effectue ensuite une commande sur la base de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.

**MODE ET DELAI DE PAIEMENT :**

Paiement par virement bancaire.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Les factures devront être enregistrées sur le portail de téléservice CHORUS PRO et envoyées en copie à [idellavallecassez@cci-paris-idf.fr](mailto:idellavallecassez@cci-paris-idf.fr)

**ASSURANCES**

Le titulaire devra justifier sur demande de la CCI, et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. La garantie devra être suffisante pour couvrir l'ensemble des risques ; elle devra être illimitée pour les dommages corporels. Les transports sont effectués sous la responsabilité du titulaire. Celui-ci doit être assuré pour ces transports.

**LITIGES**

La loi française est seule applicable au présent marché.

En cas de contestation relative à l'exécution du présent marché, le Tribunal administratif sera seul compétent pour connaître l'objet du litige conformément à la législation en vigueur.

**Sanctions encourues en cas de non-respect des obligations en matière de lutte contre le travail dissimulé :**

S'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail, le titulaire est informé qu'il encourt la résiliation du marché dans les conditions suivantes :

Lorsque la CCI Paris Ile-de-France est informée par les services compétents en matière de lutte contre le travail dissimulé du non-respect par le titulaire des formalités prévues aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail relatives au travail dissimulé (respectivement par dissimulation d'activité et dissimulation d'emploi salarié), ces manquements donneront lieu à une mise en demeure de faire cesser sans délai cette situation.

**Pièces contractuelles applicables à l'achat :**

*En cas d'attribution du marché*, les pièces contractuelles sont les suivantes, par ordre de priorité décroissant :

- la présente lettre de consultation datée et signée par le prestataire
- le devis daté et signé qui aura été accepté par la CCI Val-de-Marne
- le bon de commande valant acceptation du devis retenu,

## ANNEXE 1 DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque prestataire présentant une offre est invité à faire connaître son savoir-faire et son expérience en matière d'animation d'ateliers sur **Mutualiser ses ressources**.

Le dossier de candidature devra présenter les rubriques suivantes :

### PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Raison sociale/ SIRET / Adresse / Tél / Email / Fax / Site internet

Nom du dirigeant :

Nom du responsable du suivi de la mission si différent :

Implantation :

Date de création :

Champ d'intervention et domaines de compétences :

Zone géographique d'intervention (précisez) :

CA réalisé des deux derniers exercices :

Part du CA correspondant à ce type de prestation :

Organisation et moyens alloués à ce programme : intervenants, consultants et administratif (CV demandés)

Les références professionnelles

### CONTENU ET METHODOLOGIE DE LA PROPOSITION

1. La méthode d'intervention proposée dans le cadre de l'atelier
2. Des exemples de livrables

### CV DES INTERVENANTS SUR LA MISSION

### REFERENCES SIMILAIRES

Principales références similaires sur ce type d'animation.